

Plus assez de travail pour le personnel du Sénat

PARLEMENT FÉDÉRAL

La réforme de l'Etat a fortement réduit les activités du Sénat. Il n'y a plus désormais que huit à dix séances par an. Et les commissions ont été réduites à trois.

En revanche, l'effectif de collaborateurs est actuellement de 273 personnes, qui ne sont, du coup, pas débordées, c'est un euphémisme, relève le *Standaard*. « *On n'a pas suffisamment réfléchi aux conséquences de cette réforme* », dénonce le vice-Président de l'institution, Karl Vanlouwe.

L'effectif est composé d'une centaine d'universitaires (essentiellement des traducteurs et interprètes), de secrétaires de commissions, d'agents de sécurité et de personnel chargé de distribuer les documents et servir le café.

Le Sénat tente de trouver une autre affectation à ce personnel, dans d'autres parlements ou institutions comme le Conseil supérieur de la Justice ou le Comité P, mais manifestement, ce n'est pas suffisant. Les directeurs des différents parlements se sont même réunis, et des audits internes sont en cours. A ce stade, les résultats ne sont pas glorieux. Le Parlement flamand a certes fait appel à un chauffeur du Sénat, mais une fois seulement et pour

un déplacement urgent.

L'effectif du Sénat a pourtant déjà été sensiblement réduit. « *En trois ans, nous sommes déjà passés de 329 à 273 collaborateurs*, dit Patrick Peremans, porte-parole du Sénat. *Notre chance c'est que 47 personnes partiront à la pension d'ici à 2019.* »

Le Sénat va-t-il devoir recourir à des licenciements? Personne n'y songe. « *Non, il faut que tous les départs se fassent de manière douce* », dit Annick De Ridder, le chef de groupe N-VA au Sénat.

Selon les estimations, il faudrait idéalement arriver à un effectif de 180 personnes. « *Il faut entretenir le bâtiment, et les comptables doivent encore faire leur boulot* », ajoute Patrick Peremans.

Un échange de vue avec le Premier ministre, Charles Michel, est prévu pour vendredi.

La réforme du Sénat, décidée il y a deux ans, a fait de cette institution une chambre de réflexion, qui n'est plus compétente pour toutes les matières. Le nombre de sénateurs a été réduit, et ceux-ci ont cessé d'être directement élus. Ce sont des élus des parlements régionaux, et des cooptés. ■

B.Dy